

# Le congé prénatal MAINTENANT !

Rassemblement/piquet

Vendredi 22 novembre dès 13h30  
devant le Grand Conseil (canons)

A l'occasion du débat au Grand Conseil de la pétition  
syndicale pour le droit au Congé Prénatal (P2216)!



Collectif genevois  
de la grève féministe



# Le congé prénatal MAINTENANT !

Le 17 juin 2024, dans le sillage du 14 juin, le Cartel intersyndical, dont les syndicats de la fonction publique SSP, SIT, SEV et le Collectif genevois de la Grève féministe ont déposé une pétition adressée aux autorités genevoises pour que les travailleuse-x-s enceintes puissent enfin bénéficier d'un congé prénatal. La Commission des pétitions du Grand Conseil ayant soutenu le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat par un vote unanime, celle-ci sera débattue lors de la session du 22 novembre !

## Pourquoi venir le 22 novembre ?

Inexistant à Genève et en Suisse, le congé prénatal permettrait aux femmes et personnes enceintes de se reposer avant l'accouchement et d'éviter des problèmes fréquents liés à la fatigue, au stress. En l'absence d'un droit à un tel congé, les femmes et personnes enceintes travaillent bien souvent trop longtemps sur la fin de leur grossesse avant d'être mises, pour la plupart d'entre elles, en arrêt par leur médecin. Or la grossesse n'étant pas une maladie, il est juste de permettre aux travailleuse-x-s de terminer leur grossesse dans de bonnes conditions, sans impacter sur leurs droits au traitement (=salaire) en cas de maladie.

Le droit au congé prénatal relève du bon sens et permet de reconnaître l'impact physique d'une grossesse. Il bénéficie à la santé de la femme, mais également à celle du bébé en limitant le risque de naissance prématurée. Au surplus, il s'agit d'une revendication historique du mouvement ouvrier, qui n'est toujours pas reconnue à ce jour par les politiques et les employeurs des services publics et secteurs subventionnés.

## Nos revendications

**Le droit à un congé prénatal de 4 semaines au moins avec plein traitement (sur le modèle du congé maternité)**

**Que ce nouveau droit s'ajoute au congé maternité de 20 semaines**